

Date de délivrance : 27.07.2018 pour la fiche du : ---

"*" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Identificateur de produit**

Désignation commerciale : Perlglanz Intensivreiniger

No. d'article : n.v.

No. de la composition : 03 271 0001

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du Fournisseur : Biondi Neuheiten GmbH, Isenlaufstrasse 1, CH-5620 Bremgarten

Biondi Neuheiten GmbH, Isenlaufstrasse 1, CH-5620 Bremgarten

Téléphone : 0041 – 56 633 93 11, Téléfax: 0041 – 56 633 18 63, E-Mail : b.biondi@bluewin.ch

Adresse du Fabricant : R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Téléfax: +49 – 2369-23775

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence du Fournisseur

Tox Info Suisse :

Téléphone: 0041 – 56 633 93 11 (8:30 – 16:30)

Téléphone : 145 (24 h)

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

Stockage: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Composants**

2,2'-Iminodiethanol

2-Butoxyethanol

Valeurs admissibles

VME: 1 mg / m³ e / VLE: 1 mg / m³

VME: 10 ml / m³ / 49 mg / m³ / VLE: 20 ml / m³ 98 mg / m³

VBT: 150 mg / g Créatinine

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

OMoD – Code :

20 01 29

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

SECTION 15: Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la protection de l'air, OPair : 2,2'-Iminodiethanol: Klasse 1

2-Butoxyethanol: Klasse 2

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM: 2,2'-Iminodiethanol: 20'000

2-Butoxyethanol: 20'000

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim : n.a.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 : Oui.

Ordonnance sur la protection de la maternité : Oui.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV : Non. (2-Butoxyethanol: < 3%)


Loi fédérale sur la protection des eaux, LEaux : Classe B

Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---
 ""*"" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger
N° d'article: n.d.
N° de la composition: 03 271 0001
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: produit de nettoyage
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten
 Téléphone: +49 – 2369-22750, Téléfax: +49 – 2369-23775
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
 Téléphone: +49 – 2369-22750 (8.30 – 16.30) Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)
 Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Eye Irrit. 2; H319
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
 Exemptions applicables: Oui.
 Mention(s) d'avertissement: Attention
 Composant(s):
- Pictogramme(s) de danger:
- 
- Phrases H:**
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- Phrases P:**
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P301: EN CAS D'INGESTION:
 P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Étiquetage particulier:
- 2.3 **Autres dangers**
 Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

n.a.

3.2 Mélanges**Spécification chimique du produit:**

Préparation / Mélange; solution aqueuse d' agent tensioactif.

Ingrédients dangereux:

Substance	N° CAS	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
Code(s) des danger / Phrases H					
Cumenesulfonate de sodium					1 - 5%
28348-53-0	n.a.	248-983-7	01-2119489411-37-xxxx		
Skin Irrit. 2; H315 / Eye Irrit. 2; H319					
Acide benzenesulfonique, derives alkyles en C10-13, sels de sodium					1 - 5%
68411-30-3	n.a.	270-115-0	01-2119489428-22-xxxx		
Acute Tox. 4; H302 / Skin Irrit. 2; H315 / Eye Dam. 1; H318					
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyethyle)					1 - 3%
68603-42-9	n.a.	271-657-0	01-2119490100-53		
Skin Irrit. 2; H315 / Eye Dam. 1; H318					
Pyrophosphate de tetrapotassium					1 - 10%
7320-34-5	n.a.	230-785-7	01-2119489369-18-xxxx		
STOT SE 3; H335 / Eye Irrit. 2; H319					
2-Butoxyethanol					1 - 5%
111-76-2	603-014-00-0	203-905-0	01-2119475108-36-xxxx		
Acute Tox. 4 *; H332 / Acute Tox. 4 *; H312 / Acute Tox. 4 *; H302 / Eye Irrit. 2; H319 / Skin Irrit. 2; H315					
Carbonate de potassium					1 - 5%
584-08-7	n.a.	209-529-3	01-2119532646-36-xxxx		
Acute Tox. 4; H302 / Skin Irrit. 2; H315 / Eye Irrit. 2; H319 / STOT SE 3; H335					

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): x – y \triangleq x \geq – < y**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Rincer à l'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

4.1.4 En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de malaise :

Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées :

Oxydes de carbone oxydes d'azote (NO_x) oxydes de phosphore.**5.3 Conseils aux pompiers****5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas contaminer l'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Enlever avec un absorbant inerte.

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****7.1.1 Précautions à prendre pour la manipulation:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Avoir un rince-yeux à proximité.

7.2.2 Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:

Ne pas entreposer avec des oxydants forts.

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage:

Assurer une ventilation adéquate.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

n.d.

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Identification de la substance**Cumenesulfonate de sodium
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)
Pyrophosphate de tetrapotassium
2-Butoxyethanol**Valeurs admissibles**C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable); 3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)
C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable); 3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)
C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable); 3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)
20 ppm | 98 mg/m³, TWA: 20 ppm | 98 mg/m³**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle**8.2.2a Protection respiratoire:**

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

8.2.2b Protection des mains:Exposition répétée ou prolongée: Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc butyle (0,5 mm) temps de pénétration > 8 h

Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.

8.2.2c Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

8.2.2d Protection corporelle:

Vêtements de protection à manches longues

8.2.2e Autres données:

Respecter le temps limite d'utilisation.

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

n.d.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.1****Etat physique:** liquide**Couleur:** incolore**Odeur:** caractéristique**Seuil olfactif:** n.d.**9.1.2**

Valeur du pH, pur:

11

Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:

n.d.

9.1.3

Point / intervalle d'ébullition (°C):

~ 100, Point / intervalle de fusion (°C): n.d.

9.1.4

Point d'éclair (°C):

n.a., en creuset fermé

9.1.5

Inflammabilité (CEE A10 / A13):

Non.

9.1.6

Température d'inflammation (°C):

n.d.

9.1.7

Auto-inflammation (CEE A16):

Non.

9.1.8

Propriétés comburantes:

Non.

9.1.9

Risque d'explosion:

Non.

9.1.10

Limite inférieure d'explosivité (% vol.):

n.a., supérieure: n.a.

9.1.11

Pression de vapeur:

n.a.

Densité de vapeur (air = 1):

n.d.

9.1.12

Densité (g/ml):

1,06

9.1.13

Solubilité (dans l'eau):

miscible

9.1.14

Coefficient de partage (n-octanol / eau):

n.d.

9.1.15

Viscosité:

n.a.

9.1.16

Teneur en solvant (m.%):

n.a.

9.1.17

Décomposition thermique (°C):

n.d.

9.1.18

Vitesse d'évaporation:

n.d.

9.2**Autres informations**

n.d.

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**
Pas d'information disponible.
- 10.2 **Stabilité chimique**
Stable dans des conditions normales.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.4 **Conditions à éviter**
Pas de conditions à remarquer spécialement
- 10.5 **Matières incompatibles**
Incompatible avec des agents oxydants.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**
- | | |
|---|--|
| Toxicité aiguë: | |
| Inhalation: | n.d. |
| Ingestion: | n.d. |
| Contact avec la peau: | n.d. |
| Irritation ou corrosion cutanée: | Faible |
| Lésions oculaires graves / irritation oculaire: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Aucun(e). |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | n.d. |
| Cancérogénicité: | n.d. |
| Toxicité pour la reproduction: | n.d. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles –
exposition unique: | d.n.d. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles –
exposition répétée: | d.n.d. |
| Danger en cas d'aspiration: | d.n.d. |
- 11.1.1 – **Expériences de la pratique**
- 11.1.11 n.d.
- 11.1.12 Expériences de la pratique
Observations pertinentes pour la classification:
Aucun(e).
Autres observations:
Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.
La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle
(Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 **Toxicité**
Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.
- 12.2 **Persistance et dégradabilité**
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation**
n.d.
- 12.4 **Mobilité dans le sol**
n.d.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- 12.6 **Autres effets néfastes**
- | | |
|--|-----------------|
| 12.6.1 Valeur DCO (mg/g): | n.d. |
| 12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): | n.d. |
| 12.6.3 AOX - Remarque: | Non applicable. |
| 12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: | Aucun(e). |
| 12.6.5 Effets nocifs divers: | Non applicable. |

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D 10

Classe de déchets N°: 20 01 29

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.1.2 Traitement des emballages souillés

Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

Manipulation: Comme pour les résidus. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 14: Informations relatives au transport**ADR**

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

IMDG**IATA****14.1 Numéro ONU****14.2 Désignation d'expédition (nomenclature ONU)****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Dangers pour l'environnement****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Catégorie de transport:

Code de classification:

Code danger:

Quantités limitées (LQ):

Instruction d'emballage
(avion passagers)Instruction d'emballage
(avion cargo)**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC****SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

n.d.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

n.a.

Désignation commerciale: Perlglanz Intensivreiniger

Fabricant / Fournisseur: R. Beifuß, Köhler Feld 9, D - 46286 Dorsten

Téléphone: +49 – 2369-22750, Date de délivrance: 27.07.2018 Remplace la fiche du: ---

SECTION 16: Autres informations**Texte des phases H mentionnées sous l'article 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 24.07.2018, hdo_0213_b

